

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

| NOMS ET PRENOMS | Présents (X) | Absents excusés | Pouvoir donné à |
|---------------------------|--------------|--------------------|-----------------------|
| 1. Marie Claire BARBIER | X | | |
| 2. Brigitte BARLET | X | | |
| 3. Danièle BEAUX-SPEYSER | X | | |
| 4. Renaud BERETTI | | X | |
| 5. Michelle BRAUER | X | | |
| 6. Mariétou CAMPANELLA | X | | |
| 7. Claire COCHET | X | | |
| 8. Jacques CONVERT | X | | |
| 9. Gérard DILLENSCHNEIDER | | X | |
| 10. Marina FERRARI | | X | |
| 11. David GAILLARD | | X | |
| 12. Nathalie GAMAIN | | X | |
| 13. Bernard GELLOZ | X | | |
| 14. Pascale GLOUANNEC | | X | |
| 15. André GRANGER | X | | |
| 16. Alain HOTIER | X | | |
| 17. Antoine HUYNH | X | | |
| 18. Agron KALLABA | X | | |
| 19. Myriam MONANGE | | X | |
| 20. Christian MOUNIER | | X | |
| 21. Julie NOVELLI | | X | Danièle BEAUX-SPEYSER |
| 22. Colette PIGNIER | X | | |
| 23. Edouard SIMONIAN | | X | |
| 24. Jean-Marc VIAL | | X | |
| 25. Guy WARIN | X | | |

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Laurent **LAVAISSIERE**

Olivier **VERDENAL**

Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur général des services

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15-03-2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 28 mars 2024 a été transmis le 15 mars 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Brigitte BARLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D10-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D10-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024

DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2024

Exécutoire le :

Publiée/Notifiée le :

Visée le :

ADMINISTRATION GENERALE

Document Unique de Délégation à destination des Directeurs d'établissements médico-sociaux du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Grand Lac

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Grand Lac est tenu règlementairement de rédiger un document unique de délégation pour les directeurs d'établissements médico-sociaux.

Cette disposition est prévue à l'article D. 312-176-5 du Code de l'Action Sociale et Familiale, qui mentionne les missions exercées par le directeur des établissements médico-sociaux dont il assure la gestion.

Ce document a pour objectif de clarifier les différents types de délégations, elles-mêmes destinées à des autorités différentes selon les cas.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le document unique de délégation à destination des directeurs d'établissement du CIAS Grand Lac.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le document unique de délégation
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le document unique de délégation

| |
|--------------------------------|
| - Conseillers en exercice : 25 |
| - Présents : 14 |
| - Présents et représentés : 15 |
| - Votants : 15 |
| - Pour : 15 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
Renauld BERETTI



La secrétaire de séance,
Brigitte BARLET

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D11-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024

DELEGATION PROFESSIONNELLE/ DOCUMENT UNIQUE DE DELEGATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Renaud BERETTI, Président du CIAS GRAND LAC désigné sous le vocable « délégant »,

ET

Madame/Monsieur, pris(e) en sa qualité de Directeur/Directrice de l'établissement ou du service, désigné sous le vocable « le déléataire »,

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

Les établissements et services médico-sociaux gérés par un centre intercommunal d'action sociale sont dépourvus de personnalité propre et obéissent à un régime spécifique en matière de délégations. Conformément à l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et Familiale (CASF), le Président du CIAS peut « sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature au Vice-Président ou au Directeur du CIAS ». En revanche, aucune faculté de délégation du Président ou du Directeur du CIAS vers le Directeur d'Etablissement ou de service n'est prévue.

Cela ne dispense pas le CIAS d'établir un document unique de délégation prévu à l'article D.312-176-5 du Code d'Action Sociale et Familiale, qui mentionne les missions exercées par le Directeur de l'établissement ou du service médico-social dont il assure la gestion. Cependant ce document n'emporte pas, juridiquement, délégation de pouvoir de signature au Directeur d'établissement.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1. Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement

Le déléataire est chargé, en lien avec la Direction du CIAS de :

- Rédiger et mettre à jour le projet d'établissement, le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement,
- Organiser l'admission, l'orientation et la sortie des usagers,
- Veiller à la conformité de l'accueil des usagers aux normes de sécurité et informer le bailleur social, propriétaire de la structure, des dysfonctionnements des locaux,
- Garantir la qualité du service rendu à l'utilisateur (élaborer, mettre en œuvre et suivre les projets d'amélioration de la qualité),

- Superviser l'activité de la structure.

2. Gestion et animation des ressources humaines

Le délégataire est chargé, en lien avec la Direction du CIAS et les services ressources de Grand Lac de :

- La bonne administration de l'établissement (gestion, animation des équipes et organisation du travail au sein de la structure pour assurer la continuité de service).

3. Gestion budgétaire, financière et comptable

Le délégataire est chargé, en lien avec la Direction du CIAS et les services ressources de Grand Lac de :

- La préparation en vue de la présentation au Conseil d'Administration et des autorités de tutelle de tout document relatif à la gestion financière, budgétaire et comptable de la structure.

4. Coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs

Le délégataire est chargé en lien avec la Direction du CIAS de :

- Participer et contribuer à toute action de coopération externe (autorités de contrôle de tarification, partenariat divers, filière gérontologique...),
- Préparer tout document de convention en lien avec les intervenants libéraux (négociation et rédaction)

Je soussigné(e), _____, le _____, atteste avoir pris connaissance du document unique de délégation.

Acte à classer

D11

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-03T10-17-00.02 (MI252044566)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240328-D11-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Document Unique de Délégation à destination des directeurs
d'établissements médico-sociaux du CIAS Grand Lac

Date de décision : 28/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. Délégation des Assemblées délibérantes à l'exécutif

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2_DELIB_AG Document Unique d...](#) **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

[2_](#)
[1_DELIB_AG Document...](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Page de garde CA](#)
[28032024.PDF](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 03/04/24 à 10:17

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Transmis Date 03/04/24 à 10:17

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Accusé de réception Date 03/04/24 à 10:24